**LBFA**

**Code de conduite Entraîneurs et Personnel accompagnant des athlètes.**

Ce code de conduite vise à protéger tous les athlètes (enfants et adultes) et à assurer un environnement sportif sûr et respectueux où chacun(e) est traité(e) avec dignité et respect.

Je, soussigné(e), ………………………………………………………….., confirme de respecter les règles ci-après :

* **Respecter, valoriser et traiter chacun (athlètes, autres entraîneurs, officiels….) avec dignité et de manière équitable**:
	+ éviter tout favoritisme et toute discrimination sur base de la couleur, de l’identité de genre, de l’orientation sexuelle, de l’âge, du handicap, de la religion, de l’origine ethnique, du statut marital, des croyances ou du statut socio-économique.
	+ éviter de critiquer, de dévaloriser les autres (dans toutes formes de communication y compris réseaux sociaux).
* **Entrainer de façon responsable :**
	+ l’entraînement est adapté à l’âge, à l’expérience, au nombre d’athlètes et aux capacités de l’athlète, et doit répondre à ses besoins.
	+ veiller à la sécurité des athlètes et à ce que les athlètes soient conscients de leur responsabilité envers leur propre sécurité (règles de sécurité, utilisation des équipements,…).
	+ tolérance zéro vis-à-vis de l’utilisation de toute substance prohibée destinée à améliorer les performances et signaler toute suspicion d’usage de substance interdite aux autorités compétentes (ONAD ou via la LBFA).
	+ si un athlète déjà entraîné par une autre personne demande à un entraîneur différent de lui dispenser un entraînement complémentaire, la bienséance veut que l’entraîneur sollicité contacte le premier entraîneur pour discuter de cette possibilité.
* **Responsabilités :**
	+ promouvoir un environnement libre de tout abus, harcèlement (physique et psychologique), manipulation et exploitation.
	+ éviter toute situation avec les athlètes qui pourrait être interprétée comme compromettante (par exemple, se trouver seul(e) avec l’athlète dans une chambre….). S’il est nécessaire de surveiller les vestiaires ou les chambres (lors de stages, déplacements), les adultes doivent le faire en binôme composé de personnes du même sexe que celles utilisant les vestiaires.
	+ s’abstenir de tout comportement constituant du harcèlement ou une relation inappropriée avec un athlète.
	+ écouter les personnes signalant des problèmes et signaler ces problèmes, mauvaises conduites et violations, à la personne compétente (Délégué Ethique du Club et/ou le Référent Ethique de la LBFA - referent.ethique@lbfa.be).
	+ avoir été soumis à une vérification des antécédents et du casier judiciaire (Formulaire 596-2 Demande d’obtention d’un extrait de casier judiciaire – à renouveler sur demande ou minimum tous les 2 ans).

En cas de non-respect des valeurs fondamentales décrites dans ce code, des mesures disciplinaires pourront être prises par la LBFA. Ce code signé est à remettre, selon l’activité, au club et/ou à la LBFA.

Prénom et Nom :

Date :

Club :

Signature (précédent par « lu et approuvé ») :